

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2019-220****SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

FB/LN/CJ n° 2019/06

Objet de la délibération :**OBJET****AVIS DE FRANCE DOMAINE  
PARCELLE n° AB 435  
(non encore publiée)  
RUE DU DONJON****NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **21**Pouvoirs : **04**Votants : **25**Date de convocation :  
24/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME.

Etaient présentsMesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
BELHOMME François, DAVID Guy, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, Pouvoir à Cl. BROUSSEAU - BOMMER Danièle, Pouvoir à M. GAUTIER - VAN CAPPEL Nathalie, Pouvoir à B. ETAMPE - LARCHER Annick, Pouvoir à Ch. BREVIER.

Absents : QUAGLIARELLA Lydie, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.Secrétaire de séance : F. BLANCHARD

Le Conseil municipal,

**VU** l'article L2241-1 du Code de Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de la voirie routière et notamment son article L. 112-8,  
**VU** la délibération du 9 septembre 2019 portant procédure de déclassement du domaine public de la parcelle AB 435 pour incorporation dans le domaine privé de la commune,**CONSIDERANT** le projet de cession de ce bien ;**CONSIDERANT** que l'estimation du service des Domaines datant du 7/10/2014 fixait la valeur de ce bien à 3 450 € pour une emprise de 30 m2 ;**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser au préalable l'avis sur la valeur du bien établi par France Domaine ;

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'autorisation donnée au Maire de solliciter l'avis de France Domaine.

Sur l'exposé présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190930-D2019\_09b\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2019  
Publication : 03/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

VOTANTS : 25	POUR : 20	ABSTENTION(S) : 5	CONTRE :
		B. ESTAMPE I. MARCHAND N. VAN CAPPEL (Pouvoir B. ESTAMPE) R. HAMARD D. METRAL-CHARVET	

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de France Domaine.

Fait et Délibéré à Epernon, le 30 septembre 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

